

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16514**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Droit privé spécialité Droit civil et notarial

Nouvel intitulé : Droit Notarial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1	Président de l'Université d'Auvergne, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités, ministère chargé de l'enseignement supérieur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

13275 notariat, 13285 droit civil

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du Master droit civil peut :

- Rechercher, analyser et exploiter les informations juridiques
- Constituer des dossiers thématiques
- Assurer une veille juridique en matière de droit civil général (droit des obligations, droit de la famille, etc ...)
- Préparer des plaidoiries
- Négocier et rédiger des contrats civils et commerciaux
- Prévenir et régler les litiges affectant les entreprises et les particuliers
- Organiser des conférences

Le titulaire du Master droit notarial a franchi la 1ère étape qui conduit à l'obtention du diplôme supérieur de notariat (DSN qui suppose une formation sur 3 ans). C'est là l'objectif naturel de la formation. Néanmoins, le large prisme de la formation l'autorise à envisager d'autres profils professionnels que le notariat.

Pour le Master droit civil :

- les règles de droit civil général
- la rédaction de documents juridiques
- les procédures judiciaires et alternatives de règlement des litiges
- la technique contractuelle
- l'analyse de textes juridiques
- les outils de bureautique et de communication (internet et intranet)
- la maîtrise de l'anglais
- l'utilisation de bases de données juridiques et logiciels professionnels.

Pour le Master Droit Notarial :

- Recherche, analyse et exploitation d'informations juridiques
- Veille juridique
- Etudes de dossiers / rédaction d'actes et de contrats. Préparation de dossiers de vente d'immeuble, de baux ruraux ou de successions, préparation de contrats de mariage et libéralités, vente de fonds de commerce et constitution de sociétés.
- Maîtrise des outils de bureautique et de communication (internet et intranet)
- Utilisation de bases de données juridiques et logiciels professionnels
- Les compétences théoriques et techniques des diplômés dans tous les domaines du droit notarial (fiscalité, urbanisme, droit patrimonial, droit de la famille, droit des affaires etc ...) doivent leur permettre de s'adapter rapidement aux fonctions de collaborateur de notaire et de suivre avec profit les enseignements des 2ème et 3ème années de DSN.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Pour le Master Droit Notarial :

Essentiellement le notariat. Néanmoins et sous réserve de répondre aux exigences propres à certaines professions, le titulaire d'un master droit notarial pourrait se tourner vers d'autres secteurs d'activités juridiques : agences immobilières, assurances, services immobiliers de banques, barreau, magistrature etc....

Pour le Master Droit Civil :

Accessibles directement après le Master :

- Juriste dans des compagnies d'assurances (rédacteurs)
- Juriste et conseil dans des banques et établissements financiers
- Juriste et conseil dans les établissements publics avec statut public ou privé

- Responsable juridique et/ou directeur juridique de PME
- Rédacteur dans les revues et publications spécialisées en droit civil général.

Accessibles après un examen spécifique ou concours :

- Avocat
- Magistrat
- Huissier
- Police Nationale.

Pour le Master Droit Notarial :

Le titulaire d'un master droit notarial s'inscrit naturellement dans le profil de poste de notaire stagiaire, support obligatoire de la formation en alternance des 2 années suivantes qui doivent le conduire à l'obtention du DSN. Il peut aussi accéder à un poste de collaborateur de notaire, agent immobilier, employé de compagnie d'assurance ou de banque.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1 :

- UE 1A : Droit civil (10 ECTS)
- UE 1B : Environnement international (8 ECTS)
- UE 1C : Fiscalité et comptabilité (6 ECTS)
- UE 1D : Droits et propriétés (6 ECTS)

Semestre 2 :

- UE 2A : Droit civil (11 ECTS)
- UE 2B : Affaires et procédures (9 ECTS)
- UE 2C : Droit rural et immobilier (7 ECTS)
- UE 2D : Anglais (3 ECTS)

Semestre 3 : *Parcours Droit Civil*

- UE 3A : Droit de la famille et des biens (8 ECTS)
- UE 3B : Droit du crédit (8 ECTS)
- UE 3C : Droit des affaires (7 ECTS)
- UE 3D : Recherche et vie professionnelle (7 ECTS)

Semestre 3 : *Parcours Droit Notarial*

- UE 3A : Droit civil approfondi
- UE 3B : Droit du crédit
- UE 3C : Droit immobilier
- UE 3D : Droit des affaires
- UE 3E : Anglais

Semestre 4 : *Parcours Droit Civil*

- UE 4A : Contrats et obligations (8 ECTS)
- UE 4B : Relations contractuelles spéciales (6 ECTS)
- UE 4C : Droit civil : aspects internationaux et comparés (6 ECTS)
- UE 4D : Famille et patrimoine (4 ECTS)
- UE 4E : Recherche et vie professionnelle (6 ECTS)

Semestre 4 : *Parcours Droit Notarial*

- UE 4A : Droit civil et notarial
- UE 4B : Droit notarial des affaires
- UE 4C : Droit fiscal
- UE 4D : Exercice professionnel

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Accès par la commission VAP ou par le jury de VAE (Décret du 19 août 2013)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 mars 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-clermont1.fr/insertion-professionnelle-des-etudiants.html>

Autres sources d'information :

Site Web de l'Université d'Auvergne :

<http://www.u-clermont1.fr/>

Site Web de l'Ecole de Droit :

<http://droit.u-clermont1.fr/les-formations.html>

Lieu(x) de certification :

Université d'Auvergne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Auvergne, Ecole de Droit, Clermont-Ferrand

Historique de la certification :

Certification suivante : Droit Notarial